

Arrêté n° 58-2026-06-21-00001
**portant interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique sur le département
de la Nièvre du dimanche 21 juin à 12 h, jusqu'au vendredi 26 juin à minuit.**

La préfète de la Nièvre
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2214-4 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de Mme Fabienne DECOTTIGNIES, en qualité de préfète du département de la Nièvre ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2025 portant délégation de signature à Mme Béatrice MOURE, directrice de cabinet ;

Considérant que le département de la Nièvre a été classé en vigilance ROUGE par Météo France à compter du 21 juin 2026 à 12h00 et les prévisions de pic caniculaires jusqu'au vendredi 26 juin 2026 ;

Considérant les recommandations du ministère de la santé en période de forte chaleur, et notamment sur la limitation de la consommation d'alcool ;

Considérant l'organisation de nombreuses manifestations festives dans le cadre de la Fête de la musique ;

Arrête

Article 1er: La consommation d'alcool sur la voie publique est interdite sur le département de la Nièvre à partir du dimanche 21 juin à 12 h, jusqu'au vendredi 26 juin à minuit.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre

Article 3 : La directrice de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, de directeur départemental de la police nationale, le commandant du groupement de gendarmerie départementale et les maires des communes du département de la Nièvre sont chargés, chacun dans leur domaine de compétence, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

À Nevers, le 21 06 2026.

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
La Directrice de cabinet,


Béatrice MOURE